

AB33

Société par actions simplifiée au capital de 101 000 euros
Siège social : 7 Allée des Demoiselles, 33170 GRADIGNAN
482 281 342 RCS BORDEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 16 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 175 845,49 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	175 845,49 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique	175 000.00 euros
Le solde	845,49 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 187 809.62 euros.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués est éligible en totalité à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° du CGI.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022

213 000 euros soit 2 130 euros par actions
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 213 000 euros

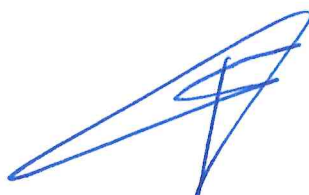
Exercice clos le 31 décembre 2023

220 000 euros soit 2 200 euros par actions
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024

185 000 euros soit 185 euros par actions
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 185 000 euros

Certifié conforme
La Présidente



Liasse Fiscale 2065

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : AB 33		1 2	
Adresse de l'entreprise 7 ALLEE DES DEMOISELLES 33170 GRADIGNAN		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET * 4 8 2 2 8 1 3 4 2 0 0 0 2 2		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement * AB		AC
	Frais de développement * CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires AF 6 500	AG 3 192	3 308
	Fonds commercial (1) AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes AL	AM	
	Terrains AN 541 340	AO 200 902	340 438
	Constructions AP 2 607 769	AQ 2 175 635	432 133
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 81 317	AS 48 522	32 795
	Autres immobilisations corporelles AT 48 137	AU 33 120	15 016
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes AV	AW	
	Participations CS	CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille CU	CV	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Créances rattachées à des participations BB	BC
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières * BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK 3 285 062	2 461 372 823 691
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL 3 408	BM	3 408
	En cours de production de biens BN	BO	
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX 5 270	BY	5 270
	Autres créances (3) BZ 23 128	CA	23 128
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
Disponibilités CF 117 469	CG	117 469	
Charges constatées d'avance (3)* CH 1 406	CI	1 406	
TOTAL (III) CJ 150 680		CK	150 680
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV) CW		
	Primes de remboursement des emprunts (V) CM		
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 3 435 742		1A 2 461 372
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
AB 33		Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 101 000...)	DA	101 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	1 420
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	186 964
	Report à nouveau	DH	192 608
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	175 845
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (II)	DL	667 938
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	217 265
	Instrument financier à terme	DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 157
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	73 625
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 293
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	13 093
Compte régularisé	EB		
	TOTAL (IV)	EC	306 433
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	974 371
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Écart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	306 433	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	BH		

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

Annexes

AB 33**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 974 370,71 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 175 845,49 E.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.